



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE A HUIS CLOS LE LUNDI 2 AOÛT 2021 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

Considérant les circonstances entourant la crise sanitaire et les règles gouvernementales émises afin d'assurer la protection de tous, la salle du conseil ne permettant actuellement qu'à très peu de personnes de pouvoir assister aux séances et les mesures mises en place par la Municipalité permettant une participation pleine et entière du public conformément à la Loi, la présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **lundi le 2 août 2021 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, à l'aide d'une plateforme de télédiffusion, cette séance pouvant être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur You Tube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite. Pour ce qui est de la période de questions ouverte au public, celles-ci doivent être adressées et reçues au greffe de la Municipalité à greffe@ormstown.ca avant 12h00, le jour de la séance.

Il est possible que les séances reprennent avec présence restreinte du public en septembre, le mode de diffusion par You Tube devant quant à lui se poursuivre en raison du succès obtenu et des commentaires positifs reçus, les séances devant alors être filmées en direct à l'aide de caméras.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présences:

Ken Dolphin
Jacques Guilbault
Stephen Ovans
Michelle Greig
Chantal Laroche

Absence:

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le secrétaire-trésorier, M. Georges Lazurka et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h30 par le maire Jacques Lapierre, aussi présent.

21-08-218 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté, en ajoutant le point suivant au varia et en laissant le celui-ci ouvert.

- Projet de popote roulante

ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021.
- 1.3 Période de questions ouverte au public.
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
 - 1.4.2 Liste des permis en inspection.
 - 1.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs
 - 1.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (juillet 2021).
 - 1.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage.
- 1.5 Projet de Règlement 26-2021 relatif au P.A.E.
- 1.6 Dépôt, présentation et adoption du 2^e projet de Règlement n° 25.41-2021 (concordance au schéma d'aménagement)

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Liste et approbation des comptes à payer au 31 juillet 2021.
 - 2.1.1 INFO - Avantages sociaux au 31 juillet 2021.
 - 2.1.2 Suivis budgétaires et financiers au 30 juin 2021.
- 2.2 Approbation et adoption des États financiers 2020.
- 2.3 Récupération Mario Hart inc.- Octroi de contrat (conteneurs de l'écocentre).
- 2.4 Windsor Salt- Octroi de contrat d'approvisionnement en sel (déneigement 2021-2022).
- 2.5 Gravière et Sablière Michel Leblanc inc - Octroi de contrat d'approvisionnement en sable (déneigement 2021-2022).
- 2.6 Pavages Expert inc. – Octroi de contrat pour le pavage et autre travaux, rue Cairns

- 2.7 Shellex- Mandat pour lampadaires, bordures de trottoirs et asphaltage (phase 2 de la Vallée-des-Outardes.
- 2.8 Bibliothèque – Dépôt et adoption du rapport trimestriel (avril à juin 2021).
- 2.9 Demande de remboursement de taxes (payées en double).
- 2.10 MÉQ-PSISRPE- Demande d'aide financière (jeux d'eau).
- 3 GESTION DU PERSONNEL**
 - 3.1 Embauche - Directrice des communications, loisir et culture.
 - 3.2 Embauche – Adjointe à la direction des communications, loisir et culture.
- 4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
 - 4.1 Vente et disposition de biens (véhicules).
- 5 GESTION DES IMMEUBLES**
 - 5.1 Vente des lots # 5 806 943, 5 807 413 et 5 806 946- CISSSMO (ministère de la Santé).
- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 MTQ-CÉTAM- Interdiction de stationnement, route 201.
- 7 TRANSPORT ROUTIER**
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Approbation et adoption du Plan d'intervention d'Aqua Data (PI).
- 9 URBANISME ET ZONAGE**
- 10 LOISIRS, CULTURE ET ACTION COMMUNAUTAIRE**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**
 - 12.1 Projet de popote roulante
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

21-08-219 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil du 5 juillet 2021

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 5 juillet 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents lors de cette séance attestant l'avoir lu et déclarant sa conformité en rapport avec les décisions prises.

ADOPTÉE

21-08-220 Adoption du procès-verbal - Séance extraordinaire du conseil du 13 juillet 2021

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 juillet 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents lors de cette séance attestant l'avoir lu et déclarant sa conformité en rapport avec les décisions prises.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Au moment de l'heure limite fixée pour la réception de demandes en vue de la période de questions ouverte au public, à savoir 12h00 le jour de la séance du conseil, lesquelles questions doivent être adressées par écrit au greffier de la Municipalité à l'adresse électronique suivante greffe@ormstown.ca, trois questions ont été reçues de membres du public.

Question 1. (reçue le 28 juillet 2021, 15h59) : Madame Amanda Ranftt

Bon après-midi,

J'aimerais proposer au conseil municipal d'organiser des cours de tennis pour l'été prochain afin de mieux utiliser l'investissement récent dans les courts de tennis situés au parc Lindsay Cullen.

J'ai une vision directe des terrains de chez moi et je peux attester qu'ils sont très rarement utilisés; la plus grande utilisation faite est celle d'un promeneur de chien local.

Il est dommage de ne pas optimiser l'utilisation de l'espace et l'investissement dans l'infrastructure.

Nos jeunes ont si peu à faire dans la région, sans avoir à aller à Huntingdon ou à Valleyfield. Je crois que des leçons de tennis organisées pour des groupes d'âges différents seraient un ajout extrêmement bénéfique à notre ville.

J'apprécierais que cette suggestion soit soulevée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Cordialement,

Réponse du maire :

Effectivement, au cours de la dernière année, le court de tennis situé près du parc Lindsay Cullen a été moins utilisé considérant les travaux de rénovation qui y ont été apportés, tel que le resurfaçage, la réparation de la clôture ainsi que le lignage qui devrait être fait en septembre. Par contre, en plus de ces 2 terrains, il y a toujours la possibilité d'utiliser les 4 autres terrains situés à CVR.

Madame Ranfft, votre suggestion est excellente et je vous annonce que l'arrivée dans les prochains jours d'une nouvelle directrice en communication, loisirs et culture ainsi que son adjointe, vont prendre en main ce projet et promouvoir les activités récréatives de la municipalité, incluant bien entendu la vôtre pour le tennis.

Question 2. (reçue le 29 juillet 2021, 22h15) : Madame Lesle-Ann Hine

Traduction faite par le greffier municipal

J'aimerais revenir sur la question du mois dernier concernant l'augmentation significative du trafic sur Rivière-aux-Outardes et la route 138. Le Conseil affirme que c'est hors de sa portée et que le tout incombe au gouvernement provincial. Je ne suis pas d'accord. Je crois que c'est la raison principale d'avoir un urbaniste professionnel.

Y a-t-il eu des discussions sur la création d'une route d'accès à partir du nouveau développement résidentiel jusqu'à la 201. Cela faciliterait la fluidité de la circulation et le problème d'une intersection très dangereuse. Je voudrais également suggérer qu'un rond-point (aujourd'hui carrefour giratoire) soit une solution de circulation efficace. Avec une croissance accrue, il y aura des embouteillages. Trouvons dès maintenant des solutions créatives pour préserver notre sensation de belle petite ville.

Réponse du maire:

Premièrement, je reviens sur votre commentaire concernant l'augmentation significative du trafic. En 2001, la municipalité comptait 3647 habitants et en 2016, celle-ci était descendue à 3595, selon Statistiques Canada. Donc, en 15 ans, il y a eu décroissance de la population. Par contre, en 2019, le nombre a augmenté à 3818 et possiblement à 4000 en 2020. Nous croyons très probable d'atteindre plus que 5000 habitants dans les 5 à 6 prochaines années.

Pourtant, nous sommes tout à fait d'accord avec vous, Ormstown se démarque de plus en plus comme ville-centre de la MRC. On peut facilement s'en rendre compte, par l'augmentation du nombre de véhicules qui utilisent l'intersection principale composée par les routes 138 et 201. Cet achalandage provient principalement des activités environnantes telles que le Camping Lac des Pins, la période des pommes, celle de la chasse, les paysages d'automne avec leurs couleurs, etc.

L'intersection du Chemin de la Vallée des Outardes avec la route 138 est problématique aussi. Depuis 2018, nous avons à maintes reprises écrit au ministère des Transports pour adresser 3 demandes : réduire la vitesse à 50 km/hre le long de ces 2 intersections, installer des panneaux numériques pour indiquer la vitesse et poser des feux de circulation à l'intersection principale. Actuellement le Ministère a accepté d'installer le panneau et les feux de circulation, mais selon leur échéancier, la réalisation de ce projet sera faite en 2022. Il semble que leurs données les plus récentes datent de 2018, et à ce moment-là, le projet domiciliaire de la Vallée des Outardes n'était pas encore très avancé. Actuellement, il ajoute près de 150 bâtiments, soit environ 300 personnes de plus. Nous avons proposé différents scénarios concernant l'intersection Chemin de la Vallée des Outardes / route 138 / rue Roy, dont l'installation de 4 arrêts, mais aucun ne semble avoir été retenu à ce jour.

Aussi, il est envisagé de créer un accès derrière le Tim Hortons afin de faciliter le passage des piétons, mais cet accès ne pourra être utilisé par les automobiles car les terrains adjacents appartiennent au ministère des Transports.

Dans votre commentaire, vous indiquez que la responsabilité incomberait plutôt à un urbanisme professionnel. Malheureusement, c'est le ministère des Transports et non pas directement le gouvernement provincial, qui assume la gérance des routes numérotées, et nous n'avons aucun pouvoir sur cette gestion, sauf celle de leur transmettre nos demandes et d'espérer les voir se réaliser.

Question 3. (reçue le 30 juillet 2021 08h19) : Madame Kathryn McCully

L'un des signes évidents d'une croissance non gérée à Ormstown est l'augmentation significative de la circulation automobile et de la congestion. Alors que la ville passe de 3600 habitants à plus de 5000 au cours des cinq prochaines années, la situation ne fera qu'empirer. Sans l'aide professionnelle d'urbanistes qualifiés, le Conseil ignore les outils de base de la gestion de la croissance urbaine et nous pouvons déjà voir et ressentir les conséquences négatives.

Nous aimons tous les visiteurs à Ormstown, mais nous avons un vrai problème de conducteurs qui dépassent la limite de vitesse sur la 201, à la fois au nord et au sud, ainsi que sur la 138. La limite de vitesse de 50 km/h est régulièrement bafouée. Nous avons besoin d'une campagne active de signalisation supplémentaire et de messages électroniques pour rappeler aux conducteurs la limite de vitesse. Le Conseil a tendance à blâmer le gouvernement provincial d'être lent à solutionner nos problèmes de circulation, mais l'ajout de panneaux est quelque chose que la municipalité peut faire pour nos résidents. Allons-nous attendre que d'autres accidents mortels surviennent ? Il y en a déjà eu plusieurs.

La signalisation ajoutée a été utilisée efficacement dans d'autres villes pour préserver une utilisation sécuritaire des autoroutes à l'entrée et à l'extérieur de la ville. Il est absolument temps que le Conseil s'attaque activement aux problèmes causés par l'augmentation de la circulation à l'intérieur et à travers Ormstown. La croissance n'a pas comme seul objectif d'obtenir plus d'argent des contribuables et plus d'affaires. Il est de la responsabilité du Conseil de relever les véritables défis du développement urbain, de veiller à ce que la croissance préserve notre qualité de vie. Nous avons besoin d'une planification urbaine professionnelle.

Réponse de Monsieur le Maire

Tel que répondu à la question précédente, nous répétons que la gestion des routes numérotées relève du ministère des Transports, malgré nos efforts et celui des conseils précédents pour sécuriser ces tronçons dangereux.

Cependant, nous devons travailler en collaboration et nous demeurons confiants de pouvoir réaliser une bonne gestion de nos routes, non seulement pour maintenir une fluidité confortable de la circulation et celle des piétons, mais surtout pour éviter des accidents comme par le passé.

Un mandat important du prochain conseil sera l'aménagement du périmètre urbain car toutes les zones blanches seront utilisées afin d'assurer la suite du développement de la municipalité. Il faut dès maintenant travailler sur une vision future de la municipalité et si vous désirez vous impliquer pour le bien-être des citoyens, vous êtes les bienvenus.

Commentaire sur Facebook

Un citoyen d'Ormstown a émis un commentaire sur Facebook, qui a retenu notre attention et nous avons décidé de rectifier la situation, car parfois il est nécessaire de le faire.

Réponse de Monsieur le Maire

Ce citoyen n'apprécie pas le fait que les séances municipales soient diffusées sur YouTube, ce qui à son avis, crée de la confrontation. Le maire explique que l'objectif du conseil est de trouver des solutions aux problèmes afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et non pas de susciter la confrontation. En fait, le rôle d'un conseil est de travailler ensemble pour trouver des solutions aux problèmes qui affectent la communauté. Jamais il n'est question de confrontation. Au contraire, le conseil désire utiliser ce média pour plus de transparence et informer correctement ses citoyens par un outil de transmission moderne, avec des réponses complètes. Il est dommage que cette initiative ait été perçue de cette façon, mais soyez assurés que plus que tout, nous sommes tous là pour vous.

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité :

- 1.4.1 Liste des permis émis, fermetures de permis (Service d'urbanisme).
- 1.4.2 Liste des permis en inspection.
- 1.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs
- 1.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (juillet 2021).
- 1.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage

21-08-221 Projet de Règlement 66-2021 relatif au P.A.E.

ATTENDU QUE l'article 145.9 et 145.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), permet au conseil d'une municipalité doté d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'adopter un Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent, en vigueur;

ATTENDU QUE les zones H04-432 et H04-433 doivent être soumises à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) conformément au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'une modification doit être apportée au Règlement sur les PAE n° 66-2011 entré en vigueur le 14 avril 2011, afin d'y intégrer la zone H04-432 qui est présentement absente du règlement et qui a été créée le 21 mars 2018, à la suite d'une demande de PAE;

ATTENDU QU'une modification doit être apportée au Règlement sur les PAE n° 66-2011 entré en vigueur le 14 avril 2011, afin d'y intégrer la zone H04-433 à la suite de l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du lundi le 5 juillet 2021, afin de répondre à une demande de PAE pour un projet de développement domiciliaire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer un développement réfléchi et harmonieux pour les zones H04-432 et H04-433 ainsi que pour les zones avoisinantes;

ATTENDU QUE de nouveaux promoteurs sont intéressés à faire un développement résidentiel dans ces zones;

NONOBTANT tout ce qui précède, il importe que le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) soit et doit demeurer conforme au plan d'urbanisme de la Municipalité d'Ormstown;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Ken Dolphin** à la séance du conseil tenue le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ PAR la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE PAR le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, dispense compétente de lecture étant faite chacun de ceux-ci attestant avoir pris connaissance du présent règlement, en avoir compris le sens et la portée, se déclarant en accord avec son contenu :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement no. 66-2021

QUE le projet de Règlement n° 66-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) soit adopté

ADOPTÉE

21-08-222 Dépôt, présentation et adoption du 2^e projet de Règlement n° 25.41-2021 (concordance au schéma d'aménagement)

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption de modifications au Règlement de zonage a été donné par la conseillère **Chantal Laroche** lors de la séance ordinaire du conseil le 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt, présentation et adoption du premier projet de Règlement n°25.41-2021, à cette même séance du 5 juillet 2021, proposée en cela par la conseillère **Chantal Laroche**, appuyée par le conseiller **Ken Dolphin**;

ATTENDU QUE depuis ce dépôt et l'adoption de ce premier projet de règlement aucune demande de modification n'a été apportée, malgré la période écrite de consultation publique tenue du 7 juillet au 23 juillet 2021;

ATTENDU QUE l'ajout de normes concernant des unités d'habitations bi-familiales et multifamiliales s'avèrent nécessaires dans la zone H04-432;

ATTENDU QUE la pertinence d'agrandir la zone H04-432 par l'ajout du lot 5 806 516 provenant de la zone H04-413, dans le but y autoriser les usages H2 et H3 ainsi que les projets intégrés;

ATTENDU QU'il convient également de revoir la grille des usages et des normes de la zone H04-432 en prévision du projet de développement domiciliaire à venir dans ce secteur et de faire de même pour la nouvelle zone à créer, H04-433;

ATTENDU QU'en vue d'assurer un développement harmonieux de la municipalité il convient de revoir les normes d'implantation des bâtiments, de lotissement, celles concernant les caractéristiques du bâtiment, la densité ainsi que les dispositions spéciales puisque les normes courantes en vigueur ne reflètent plus la réalité moderne quant à l'occupation du territoire et d'une densification cohérente pour les zones H04-432 et H04-433;

ATTENDU QU'une modification mineure de la grille des usages et des normes de la zone H04-432 du premier projet de Règlement s'est avérée nécessaire afin de permettre une modification des plans du projet de développement déposé;

ATTENDU QUE la modification concerne la réduction de la profondeur minimale d'un terrain pour les résidences unifamiliales isolées, soit une réduction de 30 mètres à 28 mètres, ce qui est considéré comme mineur;

ATTENDU QUE cette modification s'avère nécessaire afin que le projet domiciliaire respecte l'alinéa b) de l'article 4.2.4 du Règlement de lotissement n° 23-2006 qui stipule que toute nouvelle rue, adjacente à des lots desservis, doit être située à un minimum de 45 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE la procédure de consultation écrite, conforme et en application des règles sanitaires, a été ouverte au public pour la période s'étendant du 7 juillet au 23 juillet 2021 inclusivement, et qu'au terme de celle-ci aucun commentaire, demande ou récrimination n'a été reçu à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le deuxième projet de règlement portant le numéro 25.41-2021 soit adopté

ADOPTÉE

21-08-223 Liste des comptes à payer au 31 juillet 2021

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant :

DE PAYER les comptes suivants :

COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2021

2283	9226-6444 QUÉBEC INC. (produits nettoyeurs)	517,18 \$
2793	ADN COMMUNICATION (modification compte Google - départ M. Lalonde)	81,92 \$
1537	AL-JO CHAUSSURES (bottes - employé voirie)	243,16 \$
1018	ALI EXCAVATION (dépôt asphalte)	652,31 \$
1003	AREO-FEU (rép. Véh. Citerne & achat dévidoir - pompiers)	22 938,04 \$
2270	BÉTON SALABERRY (ciment - halte urbaine)	1 175,34 \$
2648	BÉTONEL / DULUX (peinture - terrain de soccer)	1 092,15 \$
2359	BIONEST INC. (Visite d'entretien UV- 1 adresse)	291,18 \$
2413	BOTTIER DU CINQ (LE) (vêtements de travail - voirie)	1 259,33 \$
2580	BROSSEAU ET LAMARRE INC. (huile - véh. # 9 - New Holland)	50,75 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine - entretien chemins, halte urbaine, écocentre & rue Edward)	2 644,41 \$
964	C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie & pompiers)	1 760,55 \$
1057	CARRIÈRE ALI INC. (gravier - inventaire, rue Edward & halte urbaine)	1 675,26 \$
2542	CHARTRAND, LÉO (remb. Taxes municipales - bail - garage)	1 469,00 \$
1417	CMP MAYER INC. (gaffes à pic- pompiers)	347,23 \$
2593	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (vérification de précision sur compteurs & lectures)	4 031,00 \$
1199	CONSTRUCTION J. THEORET INC. (heures de pelle - bris aqueduc- rue Roy)	2 299,50 \$
1953	Constructo SEAO (soumission - chasse-neige)	7,64 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie & aliments - HV)	134,90 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	1 444,94 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (tuyaux, manchons & adaptateurs - rue Cairns & rés. Aqueduc)	9 237,59 \$
2541	DRUMCO ÉNERGIE (entretien génératrice - station Madeleine)	2 867,86 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	3 237,13 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (enseignes magnétiques - inspecteurs & enseignes - halte urbaine)	615,12 \$
1838	ENTREPRISES M.C. (LES) (pièces - réseau aqueduc)	120,18 \$
1371	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (pièces - véh. # 29 cub cadet & pièces - coupe d'haies)	162,22 \$
1020	EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (tube - véh. # 11 - charrue village)	113,26 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (frais eau potable, usée & brute)	677,77 \$
1398	FERME A. & S. GRUER INC. (changement d'huile - véh. Pompiers)	685,26 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutations - juin 2021)	120,00 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION (pièces - véh. 9 - New Holland & # 29 - Cub Cadet)	279,45 \$
2770	GARAGE C.P. & FILS INC. (rép. Véh. # 26 & # 28 - charrues)	6 897,95 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. voirie)	1 529,00 \$
2816	GROUPE MOÏSE (entretien- chauffage/climatisation - HV)	1 137,10 \$
2304	GROUPE NEOTECH (hon. Informatique - juillet 2021)	1 100,89 \$
2180	IGA ORMSTOWN (eau - journée RDD)	31,40 \$
972	J.T. SPORT (entretien - mâchoires de vie - pompiers)	426,42 \$
1690	JALEC INC. (inst. Radios - véh. Pompiers & accès réseau - radios mobiles - voirie - juillet 2021)	2 772,69 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclables)	370,95 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat livres - Bibliothèque)	141,70 \$
975	M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (2e vers. Quote-part 2021)	200 989,00 \$
1956	MARTECH INC. (enseignes - voirie)	659,16 \$
2552	MCCLINTOCK, Les Entreprises (pépine - halte urbaine, jardins comm. & égouts)	3 167,59 \$
993	MEILLEUR, PIERRE A.G. (hon. Arpenteur - lotissement rue Cairns)	2 403,96 \$
2789	MOBI-DIESEL (rép. Véh. # 11 - charrue village)	334,52 \$
2810	NOËL & FILS (transport & achat de terre de finition - halte urbaine)	2 299,51 \$
2053	O-MAX INC (produits nettoyeurs - garage & parcs)	413,48 \$
2086	OXYGÈNE RÉGIONAL INC. (oxygène - torches)	251,79 \$
2512	PETRO-CANADA (essence- véh. Pompiers)	93,63 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces véh. Voirie & outils- voirie)	459,22 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	356,80 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (masques - HV & voirie et équip. - Bibliothèque & voirie)	144,74 \$
1626	SANIBERT (loc. toilette - garage Rte 138A - juillet à août 2021)	202,36 \$
2806	SEMS (tuyauterie - égouts)	1 034,78 \$

2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (nettoyage stations de pompage)	5 426,82 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - juin 2021)	322,13 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	320,01 \$
1082	SINTRA OUEST (asphalte - voirie - entretien des rues)	3 254,84 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (la voix - juin /juillet et pamphlet RDD)	591,60 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (appel de service - poste Delage)	703,65 \$
2787	TELMATIK (appels d'urgence - juillet 2021)	86,23 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON (vider conteneur (2 fois) - écocentre)	1 730,66 \$
1591	VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (MAJ alarme - Biblio & fact. Annuelle - HV)	1 575,16 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (loc. conteneur - juin 2021 - centre réc.)	25,75 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (gants & peinture - voirie)	705,49 \$
		304 192,61 \$

DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

20-12-347	ADN COMMUNICATION (alertes municipales - juin 2021)	75,65 \$
21-06-177	CLASSEMENT LUC BEAUDOIN INC. (ensemble de rayonnage - Bibliothèque)	17 057,44 \$
20-12-348	DISCAIR PRODUCTIONS (Hon. Plateforme zoom - séance 5 juillet)	1 144,00 \$
21-06-177	ENSEIGNES DUMAS (tablette, tableau noir et kit ado - planchettes arc en ciel- Bibliothèque)	8 036,76 \$
21-04-112	JALEC INC. (achat 27 radios - pompiers)	18 646,47 \$
21-03-083&	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Stratégie de communications - Facebook etc.,)	3 205,44 \$
21-05-139		
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - juillet 2021)	500,00 \$
		48 665,76 \$

DEMANDE DE RÉOLUTION:

2817	CABANONS BOYER (achat cabanon - Parc des Érables)	16 067,76 \$
		368 926,13 \$

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS

	Salaires du 13 juin au 10 juillet 2021	71 119,41 \$
21-00007	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal- juillet 2021)	2 012,06 \$
21-00619	Fondation Betty Riel (contribution 2021)	2 500,00 \$
21-00620	Bell	205,62 \$
21-00621	Hydro	3 988,90 \$
21-00622	Déry (téléphones & internet - garages & internet - caserne - juillet 2021)	186,80 \$
21-00627	Dunton Rainville (en fidéicommiss)(Ali Excavation)	304 598,58 \$
21-00628	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 20 juin au 3 juillet 2021)	1 050,00 \$
21-00629	WM (Service de recyclage et ordures - juin 2021)	45 825,84 \$
21-00707	Revenue Canada (Das Féd. Juin 2021 - rég.)	14 500,78 \$
21-00708	Revenue Canada (Das Féd. Juin 2021 -occ.)	4 075,06 \$
21-00709	Revenue Québec (Das Prov. Juin 2021)	47 399,25 \$
21-00710	Revenue Canada (Ajustment A.E. pour 2019 rég.)	62,85 \$
21-00711	Bell (téléphone pompiers - juin/juillet 2021)	70,51 \$
21-00712	Hydro	7 287,94 \$
21-00713	Bell Mobilité (cellulaires - juillet 2021)	87,33 \$
21-00714	Targo Communications (téléphone & internet - HV - juillet 2021 & inst. Borne wifi sous-sol)	597,57 \$
21-00715	Visa (zoom & comm. Transports)	188,91 \$
21-00716	Visa (meubles- Bibliothèque, registre foncier)	1 840,49 \$
21-00717	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 4 au 17 juillet 2021)	1 050,00 \$
		517 374,61 \$

TOTAL 886 300,74 \$

ADOPTÉE

21-08-224 Dépôt, présentation et approbation – Rapport financier consolidé et Rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020

ATTENDU QUE malgré l'article 176.2 du Code municipal, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé un délai supplémentaire aux municipalités pour la transmission du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la réception récente des rapports cités en titre, le tout étant conformément produits en vertu de l'article 966.2 du Code municipal par la firme comptable et de vérification externe BCGO avec qui s'est jointe la firme comptable de la Municipalité de ces dernières années, Goudreau, Poirier inc.;

ATTENDU la présentation faite aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DÉPOSER le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité d'Ormstown pour l'exercice financier 2020, tels que présentés;

D'APPROUVER ces rapports, tels que présentés;

D'AUTORISER, en l'absence du secrétaire-trésorier, le greffier de la Municipalité, M. François Gagnon, à signer puis à transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout conformément à l'article 176.2 du Code municipal.

ADOPTÉE

21-08-225 Récupération Mario Hart inc.- Octroi de contrat (conteneurs de l'écocentre).

ATTENDU l'expiration du contrat liant la Municipalité pour la desserte en conteneurs pour l'écocentre municipal

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation à soumissionner (n° ORM210628) a été lancé le 28 juin 2021 pour la location de deux (2) conteneurs à l'écocentre municipal, les 3 entreprises suivantes ayant été invitées :

- Transport M. Levasseur inc.;
- Transport Chaperon inc.;
- Récupération Mario Hart inc.

ATTENDU QU'à la date limite de réception des soumissions, le 8 juillet 2021, une seule soumission a été reçue, soit celle de Récupération Mario Hart inc., tel qu'en fait foi l'extrait du procès-verbal d'ouverture de soumission ci-dessous reproduit :

SOUMISSIONNAIRES	Prix par conteneur (7 tonnes incluses)	TPS	TVQ	TOTAL
Récupération Mario Hart inc.	865,00\$	43,25\$	86,28\$	994,53\$
X 2	1 730,00\$	86,50\$	172,56\$	1 989.06\$
Tonnage excédentaire	98,75 \$ /tonne			

ATTENDU QUE la soumission de Récupération Mario Hart inc. est en tous points conforme, en plus d'avoir produit son certificat d'autorisation du ministère, tel que requis;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ACCORDER le contrat pour la location de deux (2) conteneurs à Récupération Mario Hart inc., le tout au montant de **1 730,00\$, avant taxes** pour une quantité de 7 tonnes, chacune des tonnes excédentaires, le cas échéant, devant être facturée à la Municipalité au coût de 98,75\$/tonne.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-453-00-516

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-08-226 Windsor Salt- Octroi de contrat d'approvisionnement en sel (déneigement 2021-2022).

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation à soumissionner # ORM210629 adressé à trois (3) compagnies et visant à s'approvisionner de 750 tonnes (gros sel), avec une garantie quant au prix à la tonne advenant une rude saison hivernale occasionnant une commande supplémentaire de 250 tonnes, les entreprises invitées étant :

- **Sel Warwick;**
- **Compass Minerals;**
- **Windsor Salt.**

ATTENDU QUE des 3 compagnies invitées le 29 juin 2021, toutes ont déposé une soumission à l'intérieur du délai prescrit, à savoir avant 10h00, le lundi 14 juillet 2021 et que le résultat est reproduit au tableau ci-dessous, le tout étant conforme au procès-verbal d'ouverture des soumissions :

Soumissionnaire	Prix/tonne	TPS	TVQ	TOTAL
Compass Minerals Canada Corp.	98,94\$/t			
	74,205\$	3 710,254	7 401,94\$	85 317,19\$
Sel Warwick inc.	99,00\$/t			
	74 250\$	3 712,50\$	7 406,44\$	85,368,94\$
Windsor Salt inc.	86,14\$/t			
	64 605,00\$	3 230,25\$	6 444,35\$	74,279,60\$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'OCTROYER le contrat à Windsor Salt, le tout au prix de **64,605.00\$, avant taxes** pour 750 tonnes de sel, le prix étant garanti à la tonne jusqu'à concurrence de 250 tonnes supplémentaires, sans aucune possibilité d'extra.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-330-00-620
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-08-227 Gravière & Sablière Leblanc inc.- Octroi de contrat d'approvisionnement en sable (déneigement 2021-2022).

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation à soumissionner # ORM210629-1 adressé à trois (3) compagnies et visant à s'approvisionner de 2 000 tonnes (sable), avec une garantie quant au prix à la tonne advenant une rude saison hivernale occasionnant une commande supplémentaire de 500 tonnes, les entreprises invitées étant :

- **Le Groupe Beauval inc.;**
- **Construction Lalonde inc.;**
- **Gravière & Sablière Leblanc inc..**

ATTENDU QUE des 3 compagnies invitées le 29 juin 2021, seule Gravière & Sablière Lalonde inc a déposé une soumission à l'intérieur du délai prescrit, à savoir avant 10h00, le lundi 14 juillet 2021 et que le résultat est reproduit au tableau ci-dessous, le tout étant conforme au procès-verbal d'ouverture des soumissions ;

SOUSSIONNAIRES	Prix/tonne métrique	TPS	TVQ	TOTAL
Gravière, Sablière Leblanc inc.				
2 000 tonnes métriques	13,50\$			27 000,00\$
Redevance municipale 2 000 tonnes métriques	0,61 \$			1 220,00\$
Taxes :		1 411,00\$	2 814,95\$	
TOTAL				32 445,95\$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'OCTROYER le contrat à Gravière & Sablière Leblanc inc., le tout au prix de **28 220,00\$, avant taxes** pour 2 000 tonnes de sable, le prix étant garanti à la tonne jusqu'à concurrence de 500 tonnes supplémentaires, sans aucune possibilité d'extra.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-330-00-620
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

Pavages Expert inc. – Octroi de contrat pour le pavage et autres travaux, rue Cairns

Ce point est retiré de l'ordre du jour, des documents étant manquants. Il sera repris à une séance subséquente à venir, spéciale ou régulière, le tout dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

21-08-228 Shellex- Mandat pour lampadaires, bordures de trottoirs et asphaltage (phase 2 de la Vallée-des-Outardes)

ATTENDU la demande de prix en vue d'un mandat d'ingénierie à venir visant à compléter les travaux de la phase 2 de la Vallée-des-Outardes pour les objets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'en comparaison d'un mandat similaire accordé lors de la réalisation de la phase 1 et qui fondamentalement fait que les travaux sont en tous points similaires;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE REFUSER l'offre de services telle que présentée, cette dernière étant jugée trop onéreuse.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-085-22-721
Provenance des fonds : règlement d'emprunt

ADOPTÉE

21-08-229 Bibliothèque – Dépôt et adoption du rapport trimestriel (avril à juin 2021).

ATTENDU le rapport trimestriel des finances de la bibliothèque municipale produit par la responsable de cette dernière, madame Louise Beauchamp;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport trimestriel entourant les finances de la bibliothèque pour les mois d'avril 2021 à juin 2021, inclusivement.

D'APPROUVER le rapport produit par la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

21-08-230 Demande de remboursement de taxes (payées en double).

ATTENDU la demande de remboursement de taxes payées en trop, le tout pour le matricule 6598 77 0022;

ATTENDU QUE le fondement de cette demande apparaît à la face-même des documents produits;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE REMBOURSER la somme payée en trop par le propriétaire du matricule concerné, à savoir un montant de **1 238,33\$**.

Poste comptable attribué à la dépense : 55-161-00 taxes perçues d'avance

ADOPTÉE

21-08-231 MÉQ-PSISRPE- Demande d'aide financière (jeux d'eau).

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des critères et conditions d'admissibilité du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

ATTENDU QUE ce programme d'aide permet la construction de jeux d'eau, un besoin souventes fois exprimé par la population d'Ormstown;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité d'Ormstown autorise la présentation du projet de construction de jeux d'eau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité d'Ormstown à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité d'Ormstown désigne monsieur François Gagnon, directeur général par intérim et greffier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

21-08-232 Embauche – Directrice des communications, loisir et culture.

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par le Comité des ressources humaines de la Municipalité;

ATTENDU le nombre important de candidates et candidats et la qualité de celles et ceux ayant déposé une offre de services à l'intérieur des délais requis;

ATTENDU que de l'avis du Comité et sur recommandation de ce dernier, madame Mélissa Bourgoing représente la candidate idéale pour la fonction citée en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'EMBAUCHER madame Mélissa Bourgoing à titre de Directrice des communications, loisir et culture;

DE REQUÉRIR du greffier municipal de rédiger un contrat de travail détaillé, y incluant toutes les fonctions devant être exercées, le tout en vertu des conditions préalablement déterminées.

ADOPTÉE

21-08-233 **Embauche – Adjointe à la Direction des communications, loisir et culture.**

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par le Comité des ressources humaines de la Municipalité;

ATTENDU le nombre important de candidates et candidats et la qualité de celles et ceux ayant déposé une offre de services à l'intérieur des délais requis;

ATTENDU QUE nonobstant que le poste affiché l'ait été en fonction d'un besoin pour une ou un technicienne ou technicien en communications, multimédia et marketing;

ATTENDU QU'il a été déterminé que les compétences et feuille de route de madame Marie-Ève Richer font hors de tout doute que cette dernière s'avère plus qu'une technicienne;

ATTENDU que de l'avis du Comité et sur recommandation de ce dernier, madame Marie-Ève Richer représente la candidate idéale pour la fonction citée en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'EMBAUCHER madame Marie-Ève Richer à titre de d'adjointe à la Direction des communications, loisir et culture;

DE REQUÉRIR du greffier municipal de rédiger un contrat de travail détaillé, y incluant toutes les fonctions devant être exercées, le tout en vertu des conditions de travail préalablement déterminées.

ADOPTÉE

21-08-234 **Vente et disposition de biens (véhicules).**

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un inventaire de véhicules dont il faut se départir ;

ATTENDU QUE le tout s'explique par la location-achat par crédit-bail de deux (2) chasse-neige neufs, de l'acquisition récente d'une autopompe neuve, ainsi que de la location de 2 pick-up neufs ;

ATTENDU QUE les véhicules concernés sont :

- Les chasse-neige no.02-26 et 02-25.
- L'autopompe 5-1 de marque Thibault.
- Le vieux pick-up Silverado (véhicule n° 14)

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE METTRE EN VENTE et d'afficher tous les véhicules décrits, avec les détails propres à chacun (marque, année, kilométrage etc.).

DE VENDRE chacun de ces véhicules au plus offrant, le tout devant être accepté par résolution à l'occasion d'une séance subséquente, avec la considération qu'à prix égal la priorité sera accordée aux citoyens d'Ormslow.

Poste comptable attribué au revenu : 01-271-00-000

ADOPTÉE

21-08-235 **Vente des lots # 5 806 943, 5 807 413 et 5 806 946- CISSMO (ministère de la Santé et des services sociaux).**

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire des lots cités en titre depuis bon nombre d'années, ces lots se situant à l'arrière de ceux détenus par l'Hôpital Barrie Memorial et des habitations Walshaven;

ATTENDU QU'aucun usage n'a été réalisé ni n'est prévu par la Municipalité et que le mandat de vente a été révoqué depuis la manifestation d'intérêts démontré par le Ministère;

ATTENDU QUE l'objectif premier de la Municipalité en regard de ces lots est de renforcer les services offerts à la population en matière de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE les rencontres faites au cours des derniers mois démontrent une intention véritable du ministère (CISSSMO) de développer de nouveaux services à la population, sans en connaître la véritable nature;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE VENDRE au ministère de la Santé et des Services sociaux (CISSSMO) les trois (3) lots décrits pour la seule contrepartie de la somme d'un (1\$) dollar, les seules autres conditions étant que le ministère (CISSMO) assume les frais d'arpentage, de notariat et tous autres frais requis dans les circonstances et que le ministère (CISSSMO) ou tout autre organisme gouvernemental s'engage à ne pas vendre lesdits lots et qu'à défaut de destiner ces lots à des services reliés à la santé et aux services sociaux, ces terrains seront à nouveau remis à la Municipalité pour la somme de 1\$.

Poste comptable attribué au revenu : 01-272-00-000

ADOPTÉE

21-08-236 MTQ-CÉTAM- Interdiction de stationnement, route 201.

ATTENDU la demande faite par la CETAM à la Municipalité afin de faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le but d'interdire le stationnement de tous types de véhicules à proximité de la Coopérative des Techniciens Ambulanciers de la Montérégie (CETAM), basée au 1420 de la route 201;

ATTENDU QUE les véhicules se stationnant en bordure de la route 201 nuisent aux interventions d'entrées et de sorties des services ambulanciers;

ATTENDU QUE de l'avis de la Municipalité, aucun stationnement ne devrait être permis en bordure de la route 201.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE REQUÉRIR du ministère des Transports (MTQ) la pose d'une enseigne d'interdiction de stationnement telle que requise par la CETAM aux abords de la route 201, de part et d'autre de l'entrée et de la sortie du 1420 de la route 201 et ce, dans les meilleurs délais possibles.

ADOPTÉE

21-08-237 Approbation et adoption du Plan d'intervention d'Aqua Data (PI).

ATTENDU la production et le dépôt à la Municipalité du Plan d'intervention (PI) par la firme Aqua-Data en regard de l'état des infrastructures relatives à la distribution de l'eau potable, à l'évacuation des eaux usées et de l'état des chaussées, lesquelles demandent plusieurs interventions au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des mesures proposées et des interventions requises en vue d'assurer le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées, incluant la réfection des chaussées, là où ces infrastructures s'avèrent être en plus mauvaise condition;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le Plan d'intervention (PI) d'Aqua-Data, un plan de réalisations ambitieux devant être mis de l'avant au cours des prochaines années, le tout en proportion des réalités budgétaires.

ADOPTÉE

VARIA

Projet de popote roulante

Sans nécessiter de résolution formelle vu que la demande n'a été reçue qu'en ce jour et aussi en prenant en considération l'objectif de ne pas dupliquer les services en matière d'aide alimentaire, des entretiens seront tenus avec deux (2) des organismes impliqués dans des projets similaires en tant que partenaires de la Municipalité, à savoir Une Affaire de Famille (UAF) et le Club des Lions

d'Ormstown afin de vérifier la possibilité que la citoyenne proposant un projet de popote roulante se joigne aux deux organisations impliquées dans ce domaine.

21-08-238 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 20h58.

ADOPTÉE

Jacques Lapierre
Maire,

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Jocelyne Madore, Secrétaire-trésorière adjointe